

Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Était absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DELEGATIONS du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat

En vertu de l'Art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° Procéder, dans les limites de 100 000 euros fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État)

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

5° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

6° Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

.../...

- 8° Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- 9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- 12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 14° Emettre un avis, au nom de la commune, sur les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et gérés par St-Flour Communauté à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions fixées par Délibération du 29/11/2011 (section de Loubresse)
- 15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle; délégation consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions
- 16° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €
- 17° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €
- 18° Emettre un avis, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal sur le droit de préemption géré par St-Flour Communauté sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial
- 19° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE
RIVIERE Romuald**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : MONTANT des INDEMNITES de fonction du Maire et des Adjoints.

Vu les articles L2123-20 à L21123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 26/05/2020 constatant l'élection du Maire et des cinq Adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 16/06/2020 portant délégation de fonctions aux cinq Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux des indemnités fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1009 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice,

Considérant la volonté expresse de Monsieur le Maire de ne pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue au taux de 51.6%,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit, à compter du 27 mai 2020:

- **RIVIERE Romuald**, Maire de Val d'Arcomie : **40.3 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **FALCON Christiane**, 1^{ère} Adjointe: **19.8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **BAUMELLE Christophe**, 2^{ème} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

.../...

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200626-2_26062020-DE

- **ARCHER Jean-Sébastien**, 3^{ème} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **HUGON Hervé**, 4^{ème} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **THOMAS Vincent**, 5^{ème} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **que** les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice,

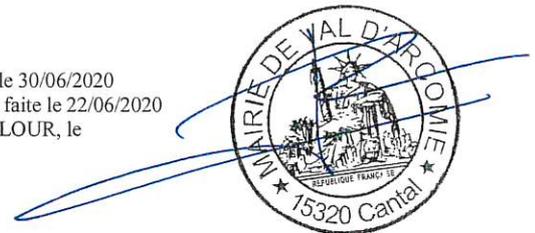
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



ARRONDISSEMENT : SAINT-FLOUR
CANTON : NEUVEGLISE SUR TRUYERE
COMMUNE de VAL D'ARCOMIE

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 1009 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **5857.43 € mensuel**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
RIVIERE Romuald	40.3	+ 0	40.3% = 1567.43 €

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	total %
1er adjoint : FALCON Christiane	19.8	+ 0	19.8% = 770.10 €
2e adjoint BAUMELLE Christophe	19.8	+ 0	19.8% = 770.10 €
3e adjoint ARCHER Jean-Sébastien	19.8	+ 0	19.8% = 770.10 €
4e adjoint HUGON Hervé	19.8	+ 0	19.8% = 770.10 €
5e adjoint THOMAS Vincent	19.8	+ 0	19.8% = 770.10 €

Enveloppe globale : 92.497% = 5417.93 €
(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

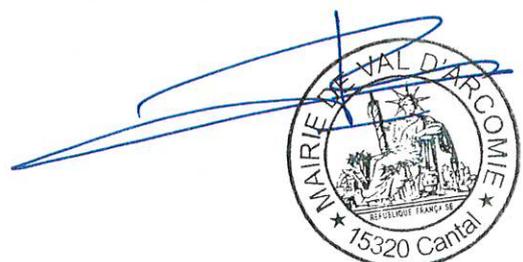
C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

NEANT

Total général : 92.497% soit 5417.93 € mensuel

Fait à Val d'Arcomie, le 26/06/2020

Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE**

Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CREATION d'un Bureau municipal et désignation de ses membres.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de la mise en place d'un Bureau municipal ; celui-ci a vocation à traiter les affaires communales.

Il est présidé par le Maire et composé des Adjoints et des Délégués communautaires élus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de la création d'un Bureau municipal composé comme suit :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	
BUREAU	MEMBRES
RIVIERE Romuald, Maire	FALCON Christiane, adjointe BAUMELLE Christophe, adjoint ARCHER Jean-Sébastien, adjoint HUGON Hervé, adjoint THOMAS Vincent, adjoint MOULIADE Gérard, Conseiller communautaire ROUSSEL Robert, Conseiller communautaire

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE

RIVIERE Romuald



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Était absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : CREATION de 13 commissions de travail (dont 2 éphémères) et désignation de leurs délégués.

Afin que l'ensemble des Elus participent à la vie communale quotidienne et projet, M. le Maire propose à l'assemblée de mettre en place des commissions de travail dont le rôle consiste en l'étude des dossiers dans leur domaine de compétence avant d'être présentés en réunion de bureau ; sont membres de droit dans chacune des commissions, le Maire et les Adjoints.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de la création de 13 Commissions de travail dont 2 commissions éphémères (pour un travail de courte durée) composées comme suit :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE

COMMISSIONS de TRAVAIL	MEMBRES
1 - FINANCES Président : RIVIERE Romuald	Suppléant : MAGNE Samuel CHASTANG Julien TONDUT David VIGIER Arnaud
2 - TOURISME Président : THOMAS Vincent	Suppléant : CHASTANG Jean-Claude PASCAL Brigitte MALLET Joëlle ROGER-FRONTINI Cécile FALCON Christiane
3 – COMMUNICATION - NUMERIQUE Président : THOMAS Vincent	Suppléant : ROGER-FRONTINI Cécile PASCAL Brigitte ROUSSEL Robert

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200626-4_26062020-DE

4 - AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES - QUALITE DE VIE	
Président : FALCON Christiane	Suppléant : DELMAS Véronique DELMAS Sébastien PASCAL Brigitte CHASTANG Julien TONDUT David MAGNE Samuel ROGER-FRONTINI Cécile
5 – EAU et ASSAINISSEMENT	
Président : BAUMELLE Christophe	Suppléant : TROULIER Stéphane ARCHER Jean-Sébastien DELMAS Véronique FALCON Christiane DELMAS Sébastien TONDUT David MAGNE Samuel MALLET Joëlle HUGON Hervé CHASTANG Julien
6 – ENVIRONNEMENT - DECHETS	
Président : BAUMELLE Christophe	Suppléant : HUGON Hervé VIGIER Arnaud THOMAS Vincent ARCHER Jean-Sébastien FALCON Christiane
7 – PATRIMOINE	
Président : ARCHER Jean-Sébastien	Suppléant : HUGON Hervé MALLET Joëlle CHASTANG Jean-Claude PASCAL Brigitte TROULIER Stéphane FALCON Christiane VIGIER Arnaud
8 – ASSOCIATIONS-ENTREPRISES-COMMERCES	
Président : ARCHER Jean-Sébastien	Suppléant : DELMAS Sébastien PASCAL Brigitte MALLET Joëlle CHASTANG Julien ROGER-FRONTINI Cécile MAGNE Samuel
9 – TRAVAUX	
Président : HUGON Hervé	Suppléant : TONDUT David CHASTANG Jean-Claude TROULIER Stéphane VIGIER Arnaud PASCAL Brigitte BAUMELLE Christophe
11 – DOMAINE PUBLIC – BIENS SECTIONAUX	
Président : TROULIER Stéphane	Suppléant : BAUMELLE Christophe MALLET Joëlle DELMAS Véronique TONDUT David MAGNE Samuel VIGIER Arnaud

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200626-4_26062020-DE

12 – INTERCOMMUNALITE Président : RIVIERE Romuald	Suppléant : MOULIADE Gérard ROUSSEL Robert BAUMELLE Christophe TROULIER Stéphane CHASTANG Julien MALLET Joëlle HUGON Hervé VIGIER Arnaud
10 – ADRESSAGE (éphémère) Président : CHASTANG Jean-Claude	Suppléant : MALLET Joëlle ROGER-FRONTINI Cécile DELMAS Sébastien PASCAL Brigitte TONDUT David THOMAS Vincent
13 - CIMETIERES (éphémère) Président : RIVIERE Romuald	Suppléant : MALLET Joëlle ROGER-FRONTINI Cécile

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020
Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le

ID : 015-200054104-20200626-4_26062020-DE

Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION des délégués aux diverses commissions ou syndicat.

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil municipal de la Commune de VAL d'ARCOMIE, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués :

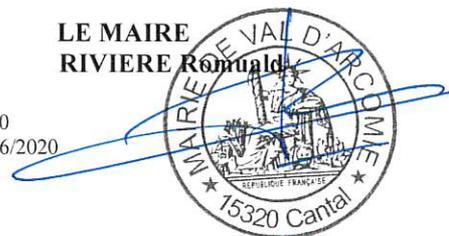
COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
S.D.E. CANTAL (secteur dont relève la Commune)	MALLET Joëlle ROGER-FRONTINI Cécile	sans objet sans objet
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES	BAUMELLE Christophe	ARCHER Jean-Sébastien
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	RIVIERE Romuald, Maire TONDUT David MALLET Joëlle THOMAS Vincent	BAUMELLE Christophe HUGON Hervé MAGNE Samuel CHASTANG Julien
CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES	RIVIERE Romuald	sans objet
Commission de contrôle des listes électorales	TONDUT David	sans objet
En charge des QUESTIONS de DEFENSE (armée)	RIVIERE Romuald	sans objet
CNAS	FALCON Christiane	sans objet

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020. Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoint), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Était absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Liste de présentation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de présenter à la Direction Générale des Impôts une liste de 24 membres afin de constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de VAL D'ARCOMIE suite au renouvellement du Conseil municipal.

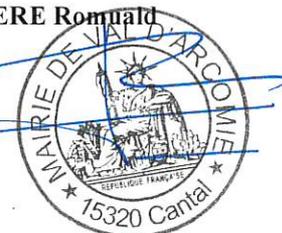
Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres ci-dessous :

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS		
	PIGNOL Michel MACARY Pascal PARATIAS Cédric ROCHER Marie-Hélène ARCHER Serge IRLE Michel ODOUL Jean-Marie CHASTANG Bernadette ESTIVAL Joël PORTAL Jean BONNAFOUX Rémy	ROUDIL Daniel SALSON Danielle BONIFACIE Alain DELORT Christian BONY Jean-Claude DELMAS Véronique ANACKIEWICZ Claude PELLEGRY Jean-Marie RASTOUL Jean-Luc PELIGRY Clodomir CLAUZON Michel
Membre extérieur	BOUDOU Jean-Marc 15320 Védrines St-Loup	RESCHE Bernadette 15320 Chaliers

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald



Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : PROJET de Réhabilitation thermique et énergétique du parc locatif de la Commune : Etudes de diagnostic - Demande de subvention DETR 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation thermique et énergétique du parc locatif de la commune. Ce parc se compose de 27 logements répartis en neuf T4, huit T3 et sept T2 ; essentiellement dans un habitat ancien n'ayant jamais fait l'objet de rénovation.

Des études de diagnostic thermique et énergétique de chacun des logements doivent être engagées avant réalisation des travaux.

Suivant devis, **le montant estimatif des études s'élève à 30 000 € HT**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat au titre de la **DETR 2020** une demande de subvention à **hauteur de 30%**

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2020 : 9 000 €

Fonds propres : 21 000 €

Ces études sont prévues à l'automne 2020 pour un rendu fin décembre 2020.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions complémentaires (Région, Ademe, ...) afin de mener à bien cette opération.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE

RIVIERE Romuald



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois pour la chaufferie centrale à Faverolles - Demande de subventions complémentaires auprès de l'ADEME, la Région et St-Flour Communauté.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la construction d'un bâtiment de stockage à plaquettes bois à Faverolles; plaquettes bois destinées à l'alimentation de la nouvelle chaufferie centrale des bâtiments communaux de Faverolles.

Suivant estimation, le montant HT des travaux s'élève à :

Lot 1 TERRASSEMENT VRD	20 000.00 €
Lot 2 GROS OEUVRE	41 000.00 €
Lot 3 CHARPENTE ET COUVERTURE	18 000.00 €
HONORAIRES	7 500.00 €
ETUDE DE SOLS	1 800.00 €
Total	88 300.00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** des demandes de subventions complémentaires auprès de la Région, de l'ADEME et de St-Flour Communauté : à savoir qu'un dossier de demande de subvention DETR 2020 a été déposé.

- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2020 : 35 000 €
REGION, ADEME, St-Flour Communauté : 35 400 €
Fonds propres : 17 900 €

Les travaux sont prévus à l'automne 2020 et d'une durée de 2 mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020
 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois pour la chaufferie centrale à Faverolles - Mission de Maîtrise d'oeuvre - Choix de l'architecte.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de Réseau de chaleur bois à Faverolles, il est nécessaire de créer un bâtiment de stockage de plaquettes bois. Celui-ci sera adossé à l'arrière du hangar existant à Champrojet de Faverolles.

Pour mener à bien cette opération, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux.

Le Cabinet ALLEGRE-ESCHALIER à St-Flour (15) a établi une proposition de maîtrise d'œuvre pour une mission complète pour un taux de rémunération de 9.375% (devis ci-joint).

Il est à préciser que le Cabinet ALLEGRE-ESCHALIER est titulaire de la maîtrise d'œuvre de l'opération en cours : Rénovation de la salle polyvalente de Faverolles et Création d'un Réseau de chaleur des bâtiments communaux. Ce projet de hangar de stockage est en lien avec le réseau de chaleur; c'est le lieu où seront stockées les plaquettes bois nécessaires au bon fonctionnement de la chaufferie. Pour rappel, les plaquettes devraient être issues de bois se trouvant sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir la SCP ALLEGRE-ESCHALIER à St-Flour (15) pour un **taux de rémunération de 9.375%** et de leur confier la maîtrise d'oeuvre des travaux de Construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes bois à Faverolles

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'étude avec la SCP ALLEGRE-ESCHALIER à St-Flour (15), ainsi que tous documents se rapportant à cette démarche.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



Séance du 26 JUIN 2020

Conseillers en exercice : 19 Présents : 18 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt et le 26 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, ROGER-FRONTINI Cécile, TROULIER Stéphane, TONDUT David, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Etait absent excusé : M. CHASTANG Julien.

Pouvoir : CHASTANG Julien donne pouvoir à Samuel MAGNE.

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Opération « Pass' Activ' Jeunes » – Convention de partenariat avec l'OMJS de Saint-Flour.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention de partenariat avec l'OMJS de Saint-Flour pour la participation de la Commune à l'opération « Pass' Activ' Jeunes » 2020/2021 (dispositif mis en place par St-FLOUR Communauté) avec l'acceptation des chèques piscine au tarif chacun de 2 € : la présente convention est établie pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'OMJS de Saint-Flour pour la participation de la Commune à l'opération « Pass' Activ' Jeunes » 2020/2021, avec l'acceptation des chèques piscine au tarif chacun de 2 € ; convention pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021, ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'OMJS de Saint-Flour pour la participation de la Commune à l'opération « Pass' Activ' Jeunes » lors de chaque renouvellement annuel.

POUR : 19 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
RIVIERE Romuald

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 30/06/2020 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 22/06/2020 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

